

# COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES SUR LES COMMUNES DU SIRTOM

Vous avez peut-être constaté des problèmes de collecte. Cela fait suite à un mouvement des agents qui souhaitent pouvoir travailler dans de meilleures conditions de sécurité. Pour cela, nous vous informons que les collectes des déchets évoluent. Les manœuvres interdites ne seront désormais plus réalisées par les agents pour assurer la sécurité de tous, agents comme usagers.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée, et nous sommes désolés pour les désagréments liés à cette période de transition.

Plusieurs cas peuvent vous concerner :

1

La collecte bilatérale : pour raisons évidentes de sécurité, les agents ne collecteront plus les bacs situés sur la voie opposée au sens de circulation du camion de collecte.

*Si je suis concerné(e), je peux mettre mon bac sur le côté droit de la route dans le sens de circulation du camion de collecte.*

2

Les marches arrières sont interdites au camion de collecte : elles sont dangereuses pour les agents et pour les passants.

*Si je suis concerné(e), je peux me renseigner auprès de la mairie de ma commune ou directement auprès du SIRTOM. Des zones de regroupement de bacs sont établies.*

3

Les bacs sont trop difficiles à manipuler : dans la terre, dans des trous, etc...

*Un travail de terrain est en cours avec les communes concernées pour améliorer ces collectes. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails.*

4

Les refus de tri : les bacs peuvent être refusés par les agents du SIRTOM si un manquement au tri est constaté.

*Si je suis concerné(e), je peux enlever les déchets non pris en charge et représenter mon bac à la collecte suivante.*

Contactez-nous  
[secretariat@sirtomgrosne.fr](mailto:secretariat@sirtomgrosne.fr)  
03.85.59.26.98 | [www.sirtomgrosne.fr](http://www.sirtomgrosne.fr)